

# **La parole est à vous: enquête pour votre environnement futur du Pays de Fontainebleau**

Un programme d'actions du « Plan-Climat-Air-Energie-Territorial » (PCAET) pour votre environnement prochain a été préparé par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT  
LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL  
(PCAET)**

Par arrêté n°2020-043 du 22/09/2020, Monsieur le Président du pays de Fontainebleau a décidé l'ouverture de l'enquête publique relative au PCAET qui doit se dérouler du 12 octobre au 13 novembre 2020.

Le PCAET est un projet territorial stratégique et opérationnel, prenant en compte l'ensemble de la problématique climat air-énergie autour des axes d'interventions suivants : réduire les consommations énergétiques du territoire, développer les énergies renouvelables, réduire les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique.

Conformément à la loi sur la transition énergétique adoptée en juillet 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a décidé, par délibération du 15 février 2018, d'élaborer un PCAET. Les travaux de son élaboration ont été mutualisés avec les Communautés de Communes de Montreuil et de Nemours pour une plus grande efficacité des synergies d'actions.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, le dossier est soumis à consultation du public par voie électronique pour une durée de 30 jours minimum.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier sera consultable sur le site internet <http://www.pays-fontainebleau.fr>.

Les observations sur les projets pourront être consignées :  
- par voie électronique sur <https://www.pays-fontainebleau.fr/maestroublique13>

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public sur demande à la CAPP et sur le site <http://www.pays-fontainebleau.fr>.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la CAPP et affiché au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.

Il est soumis à enquête publique jusqu'au 13 novembre 2020.

Vous êtes invités à soutenir et encourager l'action n° 31, dont vous retrouverez l'argumentaire dans les liens utiles.

N'hésitez pas à mentionner votre approbation ou vos suggestions.

Liens utiles

[Dossier d'enquête PCAET](#)

Programme d'actions

Argumentaire action n° 31

Vous avez des avis ou suggestions?